Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 240432

A	VIS D'ENQUETE		Référence	e communale :	
onn	ées générales		Compétence M ou ME	(*) : (ME) Munici	ipale Etat
	Commune (*) :	St-Sulpice (Vaud)			
	Lieu-dit :				
	et/ou adresse (*):	Chemin des Sauges 8			
	Coordonnées (E / N) (*) :	2533560 / 1152162 (coord	données moyennes de l	ouvrage, par exemp	ole: 2549170 / 1161250)
	No de parcelles (*) :	447			
	No ECA :	580			
	Note recen. architectural :				
te	Irs (si plusieurs, ajouter en pag	ne n° 14)			
	Propriétaire (*) :				
	Nom, Prénom :	HAUERT SYLVIE		Raison soc	iale:
	Adresse :	Chemin des Sauges 8		Tél. :	0216914505
	NPA / Localité :	1025 SAINT-SULPICE		E-mail:	sylvie.hauert@hispeed.ch
	Promettant acquéreur :				
	Nom, Prénom :			Raison soc	iale:
	Adresse:			Tél. :	
	NPA / Localité :			E-mail:	
	Droit distinct et permane	ent :			
	Nom, Prénom :			Raison soc	iale:
	Adresse:			Tél. :	
	NPA / Localité :			E-mail:	
	Auteur des plans (*) (per	sonne physique selon art. 72	RATC)		
	Projet nécessitant :	[_] Architecte [_] Ingénieu	r [X] Exception art. 10	06 LATC	
	Nom, Prénom :	CERDAN LÉANNA		N° REG :	
	Profession:	Chef de projet PAC			
	Raison sociale:	GROUPE SOLAIRE SUIS	SSE SA	E-mail:	info@groupe-solaire.ch
	Adresse:	Rue Eugène Marziano 37		Tél. :	0227515050
	NPA / Localité :	1227 LES ACACIAS		Fax:	
	Nature des travaux princ	cipale (*) : (une seule coche	possible)		
	[_] Adjonction		[_] Agrandissement		[_] Changement / nouvelle destination des locaux
	[_] Construction nouvelle		[_] Démolition partie		[_] Démolition totale
	[_] Reconstruction après c	lémolition	[_] Reconstruction a	près incendie	[_] Rénovation totale
	[X] Transformation(s)				

Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

03.10.2025

Demande de permis de construire (P) - 240432

Partic	:ularités	
12.	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*)	[_] Oui [X] Non
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)	(_)
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection	
13.	a) Le projet implique un défrichement de [m²] (cocher aussi la question 105a.)	[_]
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie (pour les arbres remarquables, voir la question 105b.)	[_]
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)	[_]
14.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)	(_] ! (_] II (_] III (_] IV
15.	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)	(_)
16.	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAC);
17.	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :	[_] Oui [X] Non
L'enq	uête publique de 30 jours est ouverte du au	

Demande de permis de construire (P) - 240432

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20.	Maître de l'ouvrage (*)	:						
20.	[_] 01 CFF [_] 03 Département fédé [_] 04 Office fédéral des [_] 05 Office fédéral des [_] 07 Swisscom [_] 08 La Poste [_] 10 Canton [_] 11 Entreprise de droit [_] 15 Commune [_] 16 Entreprise de droit [_] 21 Société d'assuranc [_] 22 Institution de prévo [_] 23 Caisse maladie, S [_] 24 Banque, fond imm [_] 31 Usine d'électricité [_] 32 Usine à gaz privée [_] 33 Chemin de fer priv	ral de la défer constructions routes (OFRO t public d'un c t public de la d ce (sans les c oyance, caiss UVA nobilier, holdin privée e e ou de perso gement	anton commune (transports publics, gaz, eau, e aisses de pension et les caisses maladie e de pension g financière nnes (construction, immobilier)	des EPF	;.)			
	[_] 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce) [_] 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce) [X] 61 Particulier et hoirie [_] 63 Organisation internationale, ambassade							
			glise, fondation, association, etc.):					
	Nom, Prénom :	HAUERT S	YLVIE	Raison soo	ciale :			
	Adresse:	Chemin de	s Sauges 8	Tél. :	02169145	05		
	NPA / Localité :	1025 SAIN	T-SULPICE	E-mail:	sylvie.hau	ert@hispeed.ch		
21.	Direction des travaux (*):						
	Nom, Prénom : CERDAN L		ÉANNA	Raison soc	ciale ·	GROUPE SOLAIRE SUISSE SA		
	Adresse :		e Marziano 37	Tél. :	02275150			
	NPA / Localité : 1227 GENI			E-mail:		pe-solaire.ch		
					5 9.00	,		
C. CA	ARACTERISTIQUES DE	L'OUVRAG	iE					
30.	Genre de construction (a		[X] Bâtiment [_] Ouvrage de génie civ	vil. aménager	ment extérieu	r [] Construction particulière		
31.	Type d'ouvrage (*) :	, ,		,				
	Approvisionnement en ea	au / énergie	[_] 11 Alimentation en eau [_] 12 Usines d'électricité et réseaux [_] 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques [_] 14 Chauffage à distance [X] 19 Autre [_] 21 Installations d'évacuation et de traitement des eaux usées					
	Elimination des déchets		[_] 22 Ordures ménagères	traitement de	s eaux usees			
	Infrastructure routière, pa	arking	23 Autres déchets 31 Routes nationales 32 Routes cantonales 33 Routes communales 34 Route, place de stationnement					
	Autre transport et communication		35 Parking couvert 41 Constructions pour chemins de 42 Constructions pour les bus et trace 43 Constructions pour la navigation 44 Constructions pour les transpor 45 Constructions pour les commun 49 Autres constructions vouées au	amway n ts aériens lications (yc.		phonie)		

Suppression des barrières architecturale	es
--	----

[_] La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux 43. besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RLATC)

[] Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies

Equipements, installations

49. [_] Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)

[_] Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs; question 356 ou 357)

Déchets de chantier

[X] Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m3 ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. <u>lien</u>

Efficacité énergétique et durabilité des bâtiments et constructions

[_] La demande est soumise aux exigences de l'exemplarité de l'État, selon la Directive DRUIDE 9.1.3 du 25 mai 2022 Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subventionnées par ce dernier.

D. SURFACES, VOLUME, COÛT

		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.	
60.	Surface totale des parcelles [m²]	845	0	0	845	
61.	Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)	845	0	0	845	
62.	Surface bâtie [m²] (B)	109	0	0	109	
63.	Surface brute utile des planchers [m²] (C)					
	dont consacrée au logement [m²]					
64.	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)					

Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A) Cube SIA [m³]

65

66 Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]

Obligatoire en cas de transformation de bâtiment

Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)

Honoraires et TVA compris

40900 CFC 1 à 5 [CHF]

E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)

Nb total de nouveaux bâtiments

0 Avec logements Sans logements

Nb total de bâtiments transformés

Nb total de bâtiments démolis

0

(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)

F. PLACES DE STATIONNEMENT

Existant Total après trav. Aiouté Supprimé

80 Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture

81. Couverts, garages extérieurs 82. Places non couvertes

83 Total (à reporter sous question N° 10)

(Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)

84. Nombre de places de stationnement pour les vélos

(avec ou sans l'assistance électrique)

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche	bâtiment [1]						
В1	Type de travaux <u>(aide)</u> (*) : Lorsque le type de travaux correspond	Bâtiment transformé à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :					
	[_]Assainissement énergétique [_]Changement d'affectation [_]Installation solaire thermique	[X]Assainissement système de chauffage [_]Transformations / rénovations intérieures [_]Agrandissement chauffé [_]Agrandissement non chauffé [_]Installation solaire photovoltaïque [_]Autres travaux de transformation					
B2	N° de parcelle (*) :	447					
ВЗ	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.	580					
B4	Rue/lieu (*):	Chemin des Sauges 8, 1025 Saint-Sulpice					
B5	Dénomination du bâtiment :	Habitation individuelle					
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1					
CAR	ACTERISTIQUES DU BATIMENT						
B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Maison individuelle à un logement					
	Classe:	Maisons individuelles					
В8	Surface au sol du bâtiment [m²] :	109					
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :						
B10	Surface brute des planchers pour le log	ement [m²] : Pour les activités [m²] :					
B11	Cube SIA [m³] :						
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols	et demi-niveaux) :					
B13	Nombre total de logements après trava	ux (*) : 1					
		pce: Nb 2 pce: Nb 3 pce: 1 pce: Nb 5 pce: Nb 6 pce ou plus:					
B14		odifient-ils le nombre ou la taille des logements : Non					
CAR	ACTERES ENERGETIQUES POUR LE S	YSTEME DE CHAUFFAGE					
Aide p	our la saisie: <u>lien</u>						
B15	Générateur(s) de chaleur pour le systè	ne de chauffage ("):					
	Principal:	Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment					
	Secondaire:						
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :	9					
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le s	ystème de chauffage (*) :					
	Pour générateur principal:	Air					
	Pour générateur secondaire:						
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la produ	ction d'eau chaude sanitaire (*) :					
	Principal:	Pompe à chaleur PAC					
	Secondaire:						
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la p	roduction d'eau chaude sanitaire (*) :					
	Pour générateur principal:	Air					
	Pour générateur secondaire:						
B18	La construction a eu lieu avant le 1er ja	nvier 1991 (date du permis de construire) : [X] Oui [_] Non					
	ante dans les bâtiments transformés d	u démolis (dès le 1er mars 2011) avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :					
			ste				
de: • dé _l (At	 faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (<u>lien</u>) déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur <u>la plateforme GDA</u> (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé) joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf. 						

β3.10.2025 '

Demande de permis de construire (P) - 240432

AUTE	RES INFORMATIONS SU	R LE BATIME	NT				
39.	a) Façades, toiture	Matériau, c	ouleur :				
		Mode de c	ouverture, couleur :				
	Type de fermeture :	[_] Stores	[] Volets				
	b) [_] Surface de toiture	ou de façade	en métal non enduit (par ex.	. en cuivre ou zinc) supérieure	à 50 m²		
44.	[_] Installations de stock		rbures et autres liquides pou	uvant polluer les eaux, soumis	es ou non soumises à aut	orisation	spéciale selon art. 32 OEaux
45	a) Ascenseur, monte-ch	arge:	[_] Electrique [_] Hydrau	ılique b) Rampe/plate	e-forme ajustable: (_] Elec	rique [_] l	Hydraulique
	c) Contenance du réser	voir d'huile	litres	d) [_] Escalier /	tapis roulant servant au t	ansport o	le personnes
46.	Raccordement TV/radio		[_] Antenne collective	[_] Antenne extérieure	[_] Antenne intérieur	9	
			[_] Parabole	[_] Câble téléréseau			
PAR	rie energie						
	ion thermique (bâtiment	e correc les	ouv frigorifiques)		Como	átanaa	
	on thermique (batiments	s, serres, roca	aux ingorinques)		M	étence ME	
48.	Qh (MJ/m².an) :		Informations	s complémentaires :			
	Qhli (MJ/m².an) :		Informations	s complémentaires :			
453.	a) Qh est inférieur ou ég	jal à Qhli			(_)		
	b) Demande de dérogat	ion Qh est sur	périeur à Ohlí			[_]	
	Dans tous les cas, join VD-72	idre le formul	aire EN-VD-2a ou EN-VD-2	2b et le calcul SIA 380/1. Pou	ır les bâtiments neufs, jo	indre les	ร formulaires EN-VD-3 et Eก
	Surface de référence én	ergétique					
	SRE:		Informations	s complémentaires .			
465.	Installation de locaux frig	gorifiques et/o	u de congélation		[_]		EN 6
468.	Serres artisanales ou aç	ricoles chauff	ées			[_]	EN 7
474.	Halles gonflables					[_]	EN 8
Install	lations techniques du bâ	itiment					
449.			natisation ou de pompe à ch excepté PACs des villas et d	aleur (PAC) contenant des flui les piscines privées	ides	(_)	75
450.	a) Pompe à chaleur utilis	sant le sous-s	ol comme source de chaleur	r (sondes)		[]	65A
	b) Pompe à chaleur utilis	sant les eaux	souterraines comme source	de chaleur (pompage)		[_]	65B
	chaude sanitaire	,		our le chauffage ou pour la produc o construire selon l'Art.68c RLATC		[X]	Annexe
	- Avec fonction de clima	tisation (pomp	ue à chaleur réversible)			[_]	EN-VD-5
	- Se trouvant à une altitu	ude supérieure	e à 1000m			[_]	Annexe
456.	Chauffage à bois ou au lourd	charbon d'une	puissance supérieure à 70	kW, ou chauffage à mazout m	noyen ou		
461.	Justificatif de la part min	imale d'énerg	ies renouvelables		[_]		EN-VD-72
462.	Installation de chauffage	e et/ou d'eau c	haude sanitaire		[X]		EN-VD-3
463.	Installation de ventilation	٦				[_]	EN-VD-4
464.	Installation de réfrigérati	ion / humidific	ation			[_]	EN-VD-5
466.	Installation de productio	n d'électricité	par combustible			[_]	EN 9
475.	Résidences secondaires	S					EN-VD-3
Divers	S						
470.	Installation de chauffage	e en plein air			[EN-VD-10
471.	Patinoires (RLVLEne, ar	rt 53) - Conce _l	pt énergétique à soumettre à	à la DGE-DIREN		[_]	
473.	Bàtiments tertiaires et d	u secteur publ	lic de plus de 1000 m²				
	- justificatif selon SIA 38	0/4 de la cons	sommation électrique pour l'e	éclairage	[_]		EN 12
	- justificatif selon SIA 38	10/4 de la cons	sommation électrique pour la	a ventilation et la climatisation		[_]	EN 13
476.	Grands consommateurs	(consommati	on électrique >0.5 GWh ou t	thermique >5 GWh)		[_]	EN-VD-15
477.	Demande de dérogation	à la loi sur l'é	energie ou à son règlement d	d'application		[_]	
	Précisez l'article						

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la <u>DIREN</u> Page 7715

L. 311	DATION DE L'OUVRAGE		Anno	exes
Enviro	nnement			
101.	Situation particulière [_] Dans un plan cantonal d'affectation [_] Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)			
102.1	Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*)	[_] Oui	[X] Non	
102.2	Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*)	[_] Oui	[X] Non	
102.3	Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.	[_]		66 A
102.4	Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).	[_]		66 B
102 A.	L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)	[_]		
102 B.	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection	[_]		
103.	Dans l'aire forestière	[_]		
104.	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt	[_]		
105.	a) Le projet implique un défrichement de [m²] : (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)	[_]		Annexe
		r 1		
	 b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci. (voir aussi la question 13b) 	[-1		
106 A.	Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) :	[X] Oui	[_] Non	43 - DN
	La carte des dangers naturels doit être consultée sur le guichet cartographique cantonal.			
	- Inondations par crues des cours d'eau (INO) [_] - Chutes de pierres et blocs (CPB) - Laves torrentielles (LTO) [_] - Effondrement ou affaissement (EFF) - Glissement de terrain permanent (GPP) [_] - Avalanches (AVA) - Glissement de terrain spontané (GSS) [_] - Ruissellement (RUI) - Inondations par remontée de lac (LAC) [_]	[_] [_] [X]		
	IMPORTANT: En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le formulaire 43 DN pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.			
	Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.			
106 B.	Dans un site pollué (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident) [] Ancienne décharge [_] Site industriel pollué [_] Lieu d'accident			
107.	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)	[_]		
108.	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage	[_]		
110.	Dans une région archéologique	[_]		
111.	Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne) (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)	[_]		
Préser	vation et promotion du parc locatif			
Démol	ition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec	des log	ements loués ex	istants
Les que 112.1	stions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués e a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur	n dernier [_]	lieu, même vacants	53
	d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux. b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif.	[_]		53
1122		()		50 P
112.2	Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu. Rénovation inférioure quy 20 % de la valeur d'aggurance incondie (ECA) de l'immouble ou de la partie de			53 B
	Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense).	[_]		53 C
	naissance de logement d'utilité publique	la sees	otion du para la	HE / LODOL >
112.4	Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation et		ouon au parc local	
	- Logements à loyers modérés (LLM)	[_]		54
	- Logements adaptés avec accompagnement (LADA)			54
	- Logements étudiants (LE)	[_]		54
	- Logements à loyers abordables (LLA)	[_]		54

Environnement Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de 153. [_] 64 stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) 154 Installations de production d'énergie (EIE) 43.64 [_] Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon [_] Raffinerie de pétrole [_] Installation géothermique (plus de 5 MWth) [_] Installation thermique (plus de 100 MWth) [] Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales 155. Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux [_] 43 156 Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale 43

[_]

Volume maximum d'accumulation > 100 m³

Retenue au dessus du terrain naturel Volume d'eau permanent m³ :

210

Ouvrages d'accumulation

0 00	PROUETURE AMBRALIA		
6	RRICULTURE, ANIMAUX		Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles		43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux		43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement [_] Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)		43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)		43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :		
255.	Fosses à purin	[_]	52
256.	Fumières		52
257.	Silos à fourrage		43
258.	Installations de biogaz.		43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros [_] Capacité jusqu'à 5000 t/an [_] Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64
P. ED	UCATION, SANTE, SOCIAL		
Etablis	ssements scolaires et sanitaires, centres d'accueil		
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	[_]	21, 43
301.	Ecoles.paramédicales		43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR)		43, 64
303.	Etablissements pour mineurs		43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)		43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico- social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)		43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire		43, 64
Labora	atoires et cabinets		
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires		43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie		43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires		43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires		43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins		43
Cimeti	ères		
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires		43
Q. SP	ORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS		
Sport			
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)		
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)		
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)		
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)		
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)		
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)		
355.	Stands de tir	<u> </u>	
	[] Stands de tir (cas général) [] A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille [_] eau non chauffée		32
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille [_] eau non chauffée		
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique
Loisirs	s, campings, dortoirs		
358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes		43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc		11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	[_]	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	[_]	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /		Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	[_]	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	[_]	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	[_]	43
365.	Places de jeux	[_]	
	aérien / Véhicules à moteur		
400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne	[_]	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	[_]	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)	[_]	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)	[_]	64
403.	Places de lavage pour véhicules.	[_]	64
404.	Garages professionnels	[_]	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle		64
Incend	die, explosion, pollution		
406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) [_] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE)		43, 64
	[_] Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) [_] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	[_]	63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	[_]	43, 64
410.	Entreprises de nettoyage		43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)	[_]	64
Rayon	nement		
412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)		Annexe
	Installation nouvelle Modification d'installation existante	[_]	
	b) Installation d'antenne sur pylòne électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT)		ESTI TD7
414	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)	1 1	

Page 12 / 15

Substa	ances, produits et déchets spéciaux			Annexes	
416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux [_] Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE) [_] Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE) [_] Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)				
417.	Entreprises avec micro-organismes	[_]			
418.	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)			Annexe	
S. EQ	UIPEMENTS, INSTALLATIONS			118	
Abri d	e protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)				
454.	Construction d'un abri PCi			46	
455.	Dispense de construction d'un abri PCi			45	
T. ETU	JDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)				
500.	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact) L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation	[_] [_] n)		Annexe	
G. AN	NEXES				
90.	a) Plans Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait or répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*) Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon le sur le site de l'office de la consommation.	des mesures	de	[X] [_] [_] [_] [_] [_]	
90.	b) Nombre d'exemplaires des plans	Dema	andé		
	(IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5) Nombre d'exemplaires pour la commune : Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	M 2 0 2	ME 2 0 2	Fourni 2 0 2	
91.	Documents	Comm.	CAMAC	Fourni	
	Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire Etablie par : [X] Propriétaire	2	0	[X]	
	[_] Promettant acquéreur [_] Maître de l'ouvrage				
	Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants)	2	0	[_]	
	Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1)	2	0	[_]	
	Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit	2	0	[_]	
	Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor) Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux	2	0	[_]	
	Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe	2	0	[_]	
	(art. 18m LCdF) Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF)	2	0	[_]	
	Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression	2	0	[_]	
	Rapport d'impact sur l'environnement (EIE) Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	2	0	[_]	
	Rapport amiante + la preuve de dépôt du rapport (sous format papier et sous format électronique)	0	1	[_] [X]	
	Concept de gestion des sols Plan schématique d'évacuation des eaux claires	2	0	[_]	
	Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2	0	[X]	
92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN	2	0		
	Préavis du Concordat des téleskis	2	0	[_]	
	Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.) Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2	0	[_]	

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date: A Geneve lo 03. 10. 2025

Propriétaire(s): The Houer to prom. acquéreur(s):

Droit distinct - permanent

Auteur des plans

Lyriam Yildiz

g mes ractures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton) வால் நடிப்புள்ள அதிக்கு (Pr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures HAUERT Prépom :

Une fois la facture Nom (*):

0216914505

sylvie.hauert@hispeed.ch

Raison sociale: Adresse, N° (*) N° postal (*)

Chemin des Sauges

E-mail Localité (*) :

ST-SULPICE V

le 03, 60, 2025

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 29.10.25 au 27.11.25

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Tél. (*): 021 694 33 60

Responsable du dossier (*) : Math. en At 100 SAMM.

Tél. (*) : 021 694 33 60 Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir controle tous les élèments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaire

Sceau et signatures

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DEL AUS DE RECEPTION DE DOSSIERS

Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux)

- · La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact!

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

03,10.2025

Demande de permis de construire (P) - 240432

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom

HAUERT SYLVIE

Adresse

Chemin des Sauges 8

Tél. :

0216914505

E-mail:

sylvie.hauert@hispeed.ch

NPA:

1025

LOCALITE:

SAINT-SULPICE

Nom, Prénom :

AUDE DESPOIS

RAISON SOCIALE

RAISON SOCIALE

Adresse:

Chemin des Courtes 1

Tél.: NPA:

E-mail:

LOCALITE

GRÔNE

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

3979

Nom, Prénom :

CERDAN LÉANNA

RAISON SOCIALE

GROUPE SOLAIRE SUISSE SA

Adresse Tél. :

Rue Eugène Marziano 37 0227515050

E-mail:

info@groupe-solaire.ch

NPA

1227

LOCALITE:

LES ACACIAS

Page 15 / 15

